

Projets « Publics » 2012

La majorité des projets sur ou pour des bâtiments publics a été le fait de la mise en accessibilité des mairies pour l'année 2012. La principale difficulté est de noter le faible nombre de dossiers liés à des projets « publics » sur l'ensemble de l'année sans doute dû dans un premier temps au fait que le foncier disponible dans les abords des monuments historiques est peu important dans les grandes villes et que les réalisations ont plus trait à des réhabilitations ou à des rénovations qu'à de réels nouveaux projets.

Il s'agit d'une loi nationale qui impose le fait que les personnes atteintes de handicaps aient les mêmes possibilités d'accès aux services et équipements publics. Nous attachons au STAP une réelle importance à ce type de travaux et facilitons au maximum leur réalisation étant entendu que ces projets modifient mécaniquement les façades des bâtiments sur lesquels ils viennent s'implanter. En effet, il n'est pas question que les personnes à handicaps soient obligées de prendre une porte détournée. Bien sûr, la qualité patrimoniale ou architecturale des lieux demande également une prise en compte lors de l'élaboration du projet. Mais ces contraintes ne s'opposent pas, elles entraînent juste une réflexion plus approfondie. Par exemple, sur la réutilisation d'un modèle de rambardes en fer forgé pour accompagner la rampe d'accès handicapés. Le nouveau trouve sa place dans l'ancien.

De manière plus imagée, les projets qui suivent montrent, tout d'abord, la restructuration d'un bâtiment à Sacquenville avec la réalisation d'une médiathèque dans l'ancienne charité (maîtrise d'ouvrage mairie de Sacquenville). L'intérêt de cette réhabilitation est d'avoir su conserver le bâtiment existant qui a sa place dans la vie communale tout en ajoutant des extensions qui reprenaient le langage chromatique et stylistique de l'existant.



Puis la réalisation du futur complexe aquatique intercommunal à Louviers (maîtrise d'ouvrage CASE) où on assiste à la mise en projet d'un bâtiment qui trouve un intérêt novateur dans sa mise en couleur au niveau de la façade. Il va donner une image de modernité pour tous les habitants et plus largement pour toutes les personnes qui vont accéder à ce secteur eurois.



Pour la reconstruction du collège Marie Curie à Bernay (maîtrise d'ouvrage Conseil Général de l'Eure), le choix conceptuel en terme d'intervention a été assez novateur et percutant pour le territoire de Bernay puisque c'est une architecture qui dynamise. La seule interrogation que ce bâtiment avait soulevée était le fait que les façades étaient roses sur les impressions fournies dans le permis de construire. Nous avons appelé les architectes pour savoir si leur créativité les poussait jusqu'à cette couleur « audacieuse » pour un lycée mixte. En fait, il s'agissait d'une teinte beaucoup plus présente au niveau locale, soit un rouge situé entre le brique et le bordeaux.

Enfin, nous trouvons face au projet de réaménagement de la bibliothèque (maîtrise d'ouvrage Ville de Pont Audemer) qui a pour vocation de poursuivre l'alliance entre l'ancien préservé dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et du contemporain qui vient ceinturer le centre ancien. Il est évident qu'un projet n'est pas suffisant pour faire cette osmose et, actuellement, le fait que plus d'une dizaine de projets très contemporains aient trouvé leur place dans la commune en fait un cas d'école en matière d'intégration et de reconstruction de la ville sur elle-même.